

Réunion

Comité territorial

AIR

Ouest de l'Ain – Nord Isère – Rhône-

Mercredi 13 décembre 2017

14H30 – 17H00

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT – LYON 7^{ème}



3 allée des Sorbiers

69500 BRON

Tél. 09 72 26 48 90

servicedirection@atmo-aura.fr

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

COMPTE-RENDU REUNION

Conformément aux statuts de l'association régionale agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, il est constitué un Comité territorial sur le territoire de l'Ouest de l'Ain – Nord Isère – Rhône. Selon le règlement intérieur de ce Comité territorial, les membres se sont réunis le 13 décembre 2017 à la Maison de l'Environnement – Lyon 7^{ème}.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du projet de procès-verbal du Comité territorial du mardi 17 octobre 2017
- 2 Retour sur les événements organisés lors des précédents Comités territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes
Conférences, débats, visites, expérimentations ...
- 3 Bilan des activités 2017 et projets d'actions 2018 sur le territoire
Des besoins sur votre territoire ?
- 4 Nouvel Arrêté Préfectoral : de l'analyse de nos données jusqu'aux conséquences sur le territoire
 - *Présentation des dispositifs Préfectoraux avec la DREAL*
 - *Déclenchement d'un dispositif d'alerte : comment ça marche ?*
 - o *Immersion dans une journée de pollution : du travail de prévisionniste à la décision du Préfet.*
 - *Quelle communication est faite ? Comment peut-elle être relayée ?*
- 5 Questions et discussions

En annexe jointe, liste de présence

Seules les annexes modifiées ou rajoutées par rapport aux documents annexés à l'ordre du jour sont jointes à ce compte-rendu [la liste de présence est portée en annexe, référencée annexe 1]

Didier CHAPUIS, Directeur territorial d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est accompagné de Mme Linda MAUPETIT, référente territoriale pour ce territoire à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

M. Luc SATRE, (*Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable à la CC du Pays Roussillonnais*), Président du CT AIR, est présent pour l'accueil des membres adhérents du CT.

Les intervenants : les représentants de l'Etat du Rhône

- Monsieur DUREL chef d'unité à la DREAL du Rhône
- Mme Sabine ROUX de la DDT du Rhône
- Mme Sylvia LEGRIS de la DREAL et du site PC de la Préfecture du Rhône

Ainsi que :

- M. Pierre HEMON du SYTRAL

1 - Approbation du projet de procès-verbal du Comité territorial du mardi 17 octobre 2017

M. SATRE, Président du CT, demande l'approbation du compte-rendu.

Le procès-verbal du Comité territorial du Rhône-Côtière de l'Ain du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

M SATRE demande également le renouvellement annuel de mandat du Président et du vice-président du Comité territorial AIR, selon le Règlement Intérieur du Comité.

Le poste de vice-président, assuré avant cette date par Monsieur Jean-Pierre GAITET, représentant du Conseil Départemental de l'Ain est vacant.

Mme Nathalie BARDE, représentante du Conseil Départemental de l'Ain se présente au poste de vice-présidente du Comité territorial AIR. *Elle est excusée pour son absence ce jour.*

Sans opposition :

Monsieur Luc SATRE est réélu au poste de Président à l'unanimité

Madame Nathalie BARDE est élue au poste de Vice-Présidente à l'unanimité

2 - Retour sur les évènements organisés lors des précédents Comités territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

Conférences, débats, visites, expérimentations ...

CT AIR, ouest de l'Ain, nord-Isère, Rhône : Le suivi environnemental d'un site industriel : quelles actions en faveur de la qualité de l'air et quelles perspectives de surveillance ? Visite de la raffinerie de Feyzin Quelles étaient les actions entreprises pour réduire leurs émissions et le suivi de la qualité de l'air de la plateforme de la part de TOTAL.

CT Drôme-Ardèche : Le changement climatique : quel impact sur la qualité de l'air ? Lien avec les augmentations des concentrations d'ozone sur ce territoire.

Intervention d'Augustin Colette, chercheur à l'INERIS.

CT SUD ISERE : Des micro-capteurs pour quoi faire ? Vers une « captothèque » territoriale...et une balade urbaine à Grenoble avec utilisation des micro capteurs.

CT Ain Pays de Savoie : CT délocalisé chez un partenaire : le SIDEFAGE à Bellegarde-sur-Valserine et la visite de l'usine d'incinération et discussion préalable avec des personnes de la Région en charge de l'élaboration du plan déchet.

CT Loire Haute-Loire : Carburant alternatif : quelle efficacité pour améliorer la qualité de l'air ? Présentation des véhicules électriques et quel est leur avenir par M. PRIEM du CEA. Le SIEL *Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire*, en la personne de M. HRAICHI, a présenté le déploiement de ses stations de recharge électrique sur le territoire. Visite de la 1^{ère} station GNV-poids lourds- implantée sur le territoire de la Loire par l'entreprise ENDESA (présentation de Mme RAVEAU).

CT AUVERGNE : De l'intérêt de disposer d'un site de mesure en altitude pour comprendre les phénomènes de pollution locaux, présentation par Mme COLLOMB chercheuse à l'Observatoire de Physique du Globe.

Les présentations sont sur le site internet d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, accès par votre espace adhérent

<http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Les membres font part de leur grande satisfaction d'avoir pu visiter la plateforme de la raffinerie de FEYZIN.

Didier CHAPUIS ajoute que si cette configuration a plu aux membres, ce style de présentation sera reconduit l'année prochaine. Les membres ont apprécié et désirent reconduire l'expérience. M. LHUILLIER (*FRAPNA*) évoque une expérimentation en cours, le Projet Equilibre sur le GNV poids lourds et demande si une présentation peut être faite en CT pour répondre au questionnement des impacts et résultats dans la vallée de l'Arve.

M. LHUILLIER fait part d'une CCE *Commission Consultative de l'Environnement* de l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry où la question était de savoir si le changement climatique pouvait avoir une corrélation avec des changements d'orientation des vents. Il est démontré que non puisque les vents restent stables. Météo France collecte ces données depuis 40 ans. Il serait souhaitable que cette étude soit aussi présentée aux membres lors d'un Comité territorial.

3 - Bilan des activités 2017 et projets d'actions 2018 sur le territoire

Des besoins sur votre territoire ?

Linda MAUPETIT présente les 5 axes de travail déclinés en 25 programmes en dégagant quelques axes phares. (*Consulter le PowerPoint sur le site internet adhérent d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes*). Parmi les nombreuses actions réalisées sur le territoire, on peut mentionner :

- Le travail réalisé pour élaborer un cadastre des émissions de pesticides ;
- La mise en place d'un service pollution accidentelle et incident -à noter cette année des épisodes soufrés à Roches de Condrieu ;
- La surveillance continue en sortie du tunnel de la Croix-Rousse à proximité de l'Ecole Michel SERVET (Lyon 4) ;
- Le démarrage d'une étude d'évaluations de la qualité de l'air dans le cadre du projet d'élargissement de l'A46 sud avec ASF
- L'accompagnement du Plan Oxygène de la Métropole de Lyon
- La sortie de l'application smartphone Air To Go

• Des besoins sur votre territoire ?

Monsieur BOUTARD (*UFC Que Choisir*) demande s'il est possible qu'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ait une action de surveillance de la qualité de l'air dans les stations de métro. Il faut sans doute actualiser les mesures pour voir l'évolution depuis les études des années 2000. La question de la qualité de l'air intérieur a des effets sur la santé. Monsieur HEMON (*SYTRAL*) dit que ces questions se posent dans tous les métros et des études ont déjà été menées au niveau national. Il faut noter que ce sont les personnes qui y travaillent qui sont les plus exposées aux pollutions liées à ces infrastructures.

Mme SIMON (*Métropole de Lyon*) demande à propos des 27 stations de diagnostic des concentrations, comment sont réalisées les mesures de l'ozone ? Mme SIMON insiste sur les problèmes de risques sanitaires majeurs de pollution qui sont en lien avec la canicule et la concentration d'ozone. Réponse de Linda MAUPETIT : notre réseau de mesures a différentes typologies pour mesurer les polluants. La plupart des stations urbaines, justement en proximité de forte population, sont équipées de capteurs d'ozone car les phénomènes évoqués plus haut (polluants précurseurs- lumière et chaleur-qui forment l'ozone) sont bien connus.

Mme REVEYRAND (*commune de Villeurbanne*) se demande s'il existe une corrélation pollution et dégagement d'odeurs ? Didier CHAPUIS répond qu'un signalement d'odeur ne s'accompagne généralement pas de concentration de polluants qui auraient un impact sur la santé. Souvent, ce sont des composés soufrés qui peuvent être décelés par le nez, mais les concentrations sont généralement inférieures aux seuils qui caractérisent un risque sanitaire. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes travaille au déploiement d'une plateforme de signalement des odeurs qui permettrait de lancer des expérimentations sur certaines zones où les plaintes sont fréquentes afin de recueillir et analyser ces odeurs.

Mme COLLARD (*SERA*) : pour les projets d'actions, une analyse de l'amélioration de la qualité de l'air lors du déclassement A6/A7 est-elle prévue ? Il est répondu que les travaux menés actuellement avec les simulations de perspectives, à horizon 2025/2030 intègrent des hypothèses comme le report de trafic lié au déclassement à une échelle globale. Un travail spécifique lié directement à l'impact du déclassement n'est pour autant pas formalisé. M. LHUILLIER demande si le suivi intégrera bien l'ensemble du réseau autoroutier, y compris l'A46Nord, l'A432 et l'élargissement de l'A46 et toutes les conséquences. M. CHAPUIS répète que l'AASQA n'a pas actuellement de sollicitation spécifique sur les conséquences du

déclassement, mais que si Atmo Auvergne-Rhône-Alpes était sollicitée, ce travail nécessiterait de connaître les hypothèses de trafic sur chacun des axes impactés. M. LEROY (ALEC 01) suggère d'intégrer dans les prospectives à 2025/2030 la mutation des modes de motorisation des véhicules lourds et véhicules légers. Il ajoute son inquiétude quant au devenir des batteries. Il est répondu que ces paramètres évolutifs du parc roulant sont intégrés au mieux grâce aux données nationales actuellement disponibles.

Mme COLLARD : des mesures de pesticides sur le domaine agricole de la région sont-elles prévues ? Il est répondu que des mesures devraient être réalisées sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un programme national. Le CA d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a déploré que les subventions pour la réalisation de ces mesures soient insuffisantes. Ces nouvelles mesures viendront compléter l'ensemble des travaux déjà réalisés sur ce sujet dans la région et pour lequel une présentation pourrait être faite lors d'un prochain Comité territorial.

4 - Nouvel Arrêté Préfectoral : de l'analyse de nos données jusqu'aux conséquences sur le territoire

Présentation des dispositifs Préfectoraux avec la DREAL du Rhône

Attention chaque Préfecture communiquera selon les différents territoires

Tous les nouveaux Arrêtés Préfectoraux signés d'Auvergne-Rhône-Alpes sont en ligne sur le site d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dans votre espace adhérent

- Intervention de : Monsieur DUREL chef d'unité à la DREAL du Rhône présente le nouveau cadre réglementaire national pour les déclenchements des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution. Les éléments déclinés dans un arrêté cadre zonal sont à présent transcrit au niveau départemental dans un nouveau dispositif.

M.HERRES (*Association des Nouveaux Consommateurs du Rhône*) fait remarquer que la pollution ne suit pas les départements ; quelle est la meilleure façon d'agir ? M. DUREL l'admet, il faut s'adapter mais tous les départements limitrophes reçoivent les mêmes informations et sont homogènes au niveau N1. Ensuite des échanges auront lieu si nécessaire entre les préfetures et les sites PC des départements concernés. Chaque Préfet est responsable de son département tout en respectant la cohérence avec ses voisins de zone.

M. POLO pose la question *pour Vienne-Condrieu-Agglomération, au 1^{er} janvier 2018* : l'intercommunalité sera à cheval sur 2 départements, l'Isère avec 18 communes et le Rhône avec 12 communes dont le siège social est dans l'Isère. Les alertes pollution seront-elles transmises par le département du Rhône ou continueront elles d'être transmises par la préfecture de l'Isère ? Réponse de Mme Sylvia LEGRIS, du site PC de la Préfecture du Rhône : en alerte vigilance N1 nous sommes systématiquement en concertation avec l'Isère ; ensuite la Préfecture de l'Isère doit transmettre le message à l'Agglomération qui doit ensuite transmettre aux communes membres.

Mme GUIRONNET (*ADISSEO*), ces dispositifs d'alerte sont basés sur certains capteurs de certains emplacements du territoire ; le Préfet de département va-t-il cibler les zones dans lesquelles sont les capteurs concernés ou est-ce global ? (Rhône et Isère sont parfois très proches !) Didier CHAPUIS dit que les dispositifs préfectoraux sont pris sur la base d'un travail de PREVISION permis par une modélisation qui restitue une cartographie des

concentrations par maille – avec comme critère d'avoir 25 km² impactés **ou** 10% de la population de la zone impactée. Dans le cas d'un dépassement, l'ensemble de la zone sera alors en niveau de vigilance et le Préfet ordonnera le dispositif adéquat.

- Intervention de : Mme LEGRIS présente les actions de la procédure et les mesures prises selon les niveaux.

Les questions sont nombreuses : comment prévenir les citoyens ; quelle station de radio écouter ; qui mettra en place les mesures d'accompagnement ?

- Intervention de : M. DUREL pour préciser les mesures qui concernent les industriels
Pour répondre aux membres, il précise qu'un plan d'action national sera appliqué au suivi des industriels pour 2018 – et appliqué sur chaque département, des inspections sont prévues dans le cadre d'un niveau 2 aggravé.
- Intervention de : Mme Sabine ROUX de la DDT du Rhône : les actions spécifiques aux transports routiers.

Afin de répondre aux interrogations précédentes des membres, Madame ROUX spécifie que les mesures sont uniformisées dans la zone d'air partagée – bassin lyonnais-nord Isère-. En cas d'alerte, soit sur un département soit sur l'autre soit sur les deux, les mesures unifiées sont prises par le préfet du Rhône et conjointement par le préfet de l'Isère.

- o Niveau N1 mesures socles prises : contrôle de pollution des véhicules, abaissement des vitesses de-20 km/heure pour tous les véhicules. Compétitions mécaniques interdites.
- o Niveau N2 mesures prises : les mesures socles du N1, la circulation différenciée (selon la définition du Préfet avec le périmètre adapté aux niveaux des vignettes Crit'Air) et autres activités à reporter.
- o Niveau N2 aggravé mesures prises : le Préfet réuni le Comité des partenaires pour envisager des mesures complémentaires.
- Intervention de : M. HEMON du SYTRAL (Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) présente les mesures d'accompagnement prévues.
 - Tick'Air (*titre déposé*) qui permettra de circuler pour 3 euros la journée. La garantie de répondre à l'absorption des personnes supplémentaires même en période de pointe a été bien étudiée. Il s'agit avant tout que chaque citoyen se mobilise. L'idée est d'inciter les gens à prendre ce jour-là d'autres moyens de transport (*par exemple, sur la zone intra-Villeurbanne on compte plus de 200 000 trajets voitures par jour alors que les transports en communs sont bien représentés*).
 - Autres engagements de la Métropole de Lyon : limitation de vitesse ou circulation différenciée, message variable sur les panneaux du réseau de voies rapides de la Métropole, supports d'information d'Onlymoov, site internet et applications mobiles, incitation via une plateforme au covoiturage, messages radios, alertes mail et SMS, carte journée gratuite Vélo'V pour nouvel usager, 1 heure gratuite de véhicule Bluely pour tout nouvel abonné.
 - Plan Oxygène de la Métropole de Lyon hors ces périodes d'alertes pollution : c'est la volonté, certes ambitieuse, de faire diminuer la pollution de fond pour ne pas avoir à mettre en place les mesures restrictives.

Des remarques sont émises comme le manque de capacité des parkings relais observé hors de ces périodes de restriction de circulation ou les Trams T2 et T4 déjà saturés. Les transports SNCF pour les populations loin de Lyon ne sont plus adaptés. La circulation risque de se

reporter sur les populations limitrophes hors Métropole (exemple pour l'élargissement de l'A46).

5 - Questions diverses

Monsieur BOUTARD aimerait que des messages de fin d'alerte soient relayés sur le site d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.


L'ordre du jour étant épuisé sans autre demande de prise de parole, le Président Monsieur Luc SATRE remercie vivement les intervenants ainsi que les membres pour leur présence et leur participation active et souhaite que tous les messages exprimés pendant ce Comité soient relayés au plus grand nombre de personnes.

La séance est levée à 17h00.

Les dates des Comités territoriaux de 2018 sont communiquées pour l'année prochaine :

13 mars 2018, 25 septembre 2018 et 27 novembre 2018.

Le Président,



M. Luc SATRE

Annexe 1 : liste de présence